

1955 *



MINI
MAG

n°14

AVRIL 2018

* une publication de la commune de Chamoson





- 03 éditorial
- 04 personnel communal | Johan Mabillard
- 05 mobilité | livraison à domicile
- 06 constructions | le sous-sol de chamoson riche d'histoire
- 08 centre de requérants | bien vivre ensemble
- 10 armée suisse | place aux recrues
- 11 nature & environnement | l'actualité en bref
- 12 mérites sportifs et culturels 2017 | talents divers et variés
- 14 tri des déchets | adoptez les bons reflexes



photo Denis Emery

Pas de tableaux, de chiffres, mais une édition entièrement dédiée à l'information de proximité.

Chères citoyennes, chers citoyens,

L'année 2017 est presque un lointain souvenir. Elle restera pour nous une année exceptionnellement riche en rencontres. Merci d'avoir été si nombreux à participer aux cinq dernières assemblées.

Des décisions stratégiques ont été prises et nous procédons maintenant à leur mise en œuvre. En ce qui concerne le sujet-fleuve de la taxe au sac, sachez qu'en février déjà, nous avons constaté une baisse de 35% des quantités d'ordures ménagères produites.

A propos de la construction de la nouvelle école, sauf recours lors de l'adjudication, les travaux devraient débiter dans les prochains mois. Ce premier chantier du siècle va mobiliser une partie considérable de nos ressources.

Cependant, cela ne doit pas nous éloigner des réalités du quotidien. Comme vous pourrez le voir dans cette édition de notre publication, nous avons à cœur de resserrer les liens entre habitants. Vous y trouverez toute une série d'actions qui doivent permettre un développement serein de notre communauté.

C'est l'affaire de tous de développer et de conserver le meilleur de ce coin de pays. Votre personnel communal et votre Conseil communal auront particulièrement à cœur d'œuvrer dans ce sens tout au long de l'année.

Claude Crittin, *Président*

Johan Mabillard

nouveau responsable technique

«J'ai entendu à l'assemblée primaire que la commune cherchait un nouveau responsable technique. Quand l'annonce est parue, je suis allé consulter le cahier des charges à la commune, et j'ai immédiatement compris que le poste me plairait.» Johan Mabillard, 31 ans, est depuis le 1^{er} février dernier le nouveau responsable technique de la commune de Chamoson. Ingénieur en environnement, titulaire d'un bachelor de l'EPFL et d'un master de l'EPFZ, il s'est spécialisé dans le domaine de l'eau. «L'eau et les dangers naturels m'ont toujours intéressé. J'aime bien le fait de pouvoir être à la fois dans quelque chose de très scientifique et technique, mais aussi dans du travail de terrain, en nature, ou même dans des tâches administratives au bureau. C'est très varié, et très complémentaire.»

Avant d'intégrer le staff communal de Chamoson, Johan faisait bénéficier un bureau d'ingénieurs martignerain de ses compétences. Un poste dans lequel il a eu l'occasion de comprendre les enjeux des administrations communales, ses principaux clients. «Dans une commune, la vision est plus large, plus globale, plus intéressante aussi par les nombreuses interactions qu'elle génère.»

Cours d'eau, école, STEP, etc.

Après moins de deux mois, plusieurs dossiers occupent déjà son agenda. «Le plan général d'évacuation des eaux, qui consiste à planifier la gestion des eaux usées et des eaux claires, est un gros dossier. Nous avons aussi le solde



En place depuis le 1^{er} février 2018, Johan Mabillard apprécie la variété du poste.

des travaux sur les cours d'eau, qui ont été mis à mal lors des dernières intempéries, la coordination du chantier du nouveau centre scolaire, le projet d'ultrafiltration au-dessus des mayens, un procédé qui assure la qualité de l'eau et évite l'ajout de chlore, ou encore les discussions avec les encaveurs pour évoquer les effluents viticoles de la STEP durant les périodes intensives pour eux.» Autant de dossiers que le jeune homme traite avec son équipe, dans une ambiance qu'il qualifie sans hésiter de «très sympa!»

Chamoson, pour le soleil et le dégagement

Pourquoi un Mabillard originaire de Grimisuat, qui a grandi dans le bucolique petit village de Clèbes, sur la commune de Nendaz, a-t-il choisi Chamoson pour s'établir avec son épouse riddane? «J'ai toujours aimé la situation de ce village, sur la rive droite, donc bien ensoleillé, et un petit peu en hauteur. Nous nous sommes installés il y a trois ans, et nous habitons juste là, au bout de la rue», dit-il sourire aux lèvres, en désignant l'ouest, depuis son bureau communal. A n'en pas douter, l'air chamosard convient à ce Mabillard!

livraison à domicile

pour convalescents et aînés

Vous en rêviez? Le service existe, et c'est une première en Valais! Dès à présent, si votre mobilité ou celle de vos parents est altérée, vous pouvez faire appel à un service de livraison à domicile pour vos courses. Baptisé «Vélo-Cham», ce projet né de la commission sociale s'intègre dans la démarche du label «Commune en santé», dont peut se targuer l'administration communale, et débute actuellement avec un premier partenaire, le magasin Migros Partenaire.

Deux livraisons par semaine

Le principe est simple: les personnes à mobilité réduite ou convalescentes qui habitent dans la zone desservie – Chamoson, St-Pierre-de-Clages, Le Grugnay, Les Vêrines, Châtelard et Némiaz – peuvent, pour la modique somme de 7 francs (4 francs pour les personnes AVS), se faire livrer leurs courses à domicile. Celles-ci peuvent être faites par le bénéficiaire, ou commandées auprès du magasin. Les commandes doivent être passées le mardi avant 9h, pour livraison le mardi après-midi entre 14h et 16h, ou le jeudi avant 16h, pour livraison le vendredi matin entre 8h30 et 10h30. Le volume de courses est limité à deux sacs par personne, et un sac destiné à la déchetterie (verre, PET, boîtes de conserve et piles uniquement) peut être confié en retour à la livreuse Alexandra Décaillet, une mère de famille habituée des trails et ultra-trails qui se réjouit de chevaucher sa nouvelle monture électrique!

Responsable des bâtiments équipé aussi

«Notre service offre un précieux soutien pour le maintien à domicile, explique la conseillère communale Sandra Maillard-Koller, en charge notamment du social. Elle soulage également les proches aidants. D'ailleurs nous prévoyons d'étendre ce partenariat à d'autres commerces de première nécessité par la suite.» Un second vélo électrique a été acheté par l'administration, afin de permettre à Frédéric Carroz, responsable des bâtiments communaux, de faire ses tournées... tout en gardant la forme!

• informations complémentaires

Sandra Maillard-Koller, 079 517 43 85

• commande de livraison

Migros Partenaire, 027 306 25 56



Frédéric Carroz et Alexandra Décaillet ont découvert il y a peu leur nouvelle monture.

le sous-sol de Chamoson riche d'histoire

Le casque d'armure datant du Moyen-Âge tout comme la hache de combat ou les poteries de l'Âge du Bronze témoignent de la richesse archéologique du sous-sol de Chamoson. Un patrimoine que la commune a à cœur de conserver en collaborant étroitement avec le Service cantonal des bâtiments, monuments et archéologie pour tous nouveaux travaux entrepris sur les secteurs archéologiques.

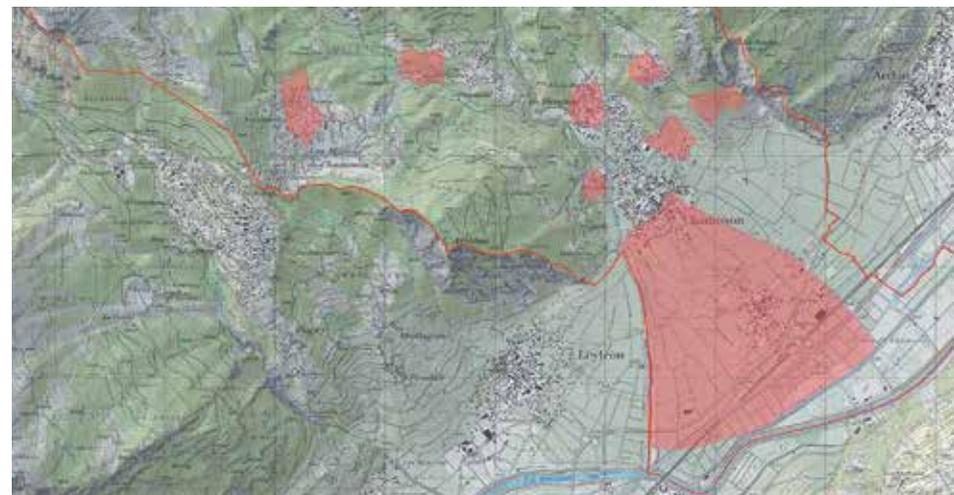
Procédure à suivre

Ces zones rouges (voir carte ci-contre, également disponible sur www.vs.ch/web/sbma/patrimoine-enfoui) sont classées d'intérêt archéologique. Elles ne sont toutefois pas synonymes d'une interdiction de construire, mais définissent des secteurs de protection où le potentiel de découvertes archéologiques est le plus important.

Ainsi, dans ces secteurs, la procédure d'autorisation de construire est la même qu'ailleurs. Une fois que la commune a analysé le dossier,

elle le transmet au canton qui demande des préavis à ses différents services. «Quand le dossier arrive dans notre service, nous l'étudions en fonction des découvertes anciennes dans les alentours, des fouilles déjà réalisées, de la topographie, de l'emprise de la construction, etc. pour délivrer un préavis positif, négatif ou positif avec conditions», détaille Caroline Brunetti, archéologue cantonale. Dans le cas d'un préavis positif avec conditions, les requérants devront informer le service cantonal deux semaines avant le début des travaux pour qu'une surveillance puisse être mise en place lors des premiers coups de pelle. Et si rien de particulier n'est découvert à ce moment, les travaux peuvent suivre leur cours. Dans le cas contraire, l'Etat procède aux investigations archéologiques puis libère le terrain.

Guy Monnet, responsable du service des constructions de Chamoson tient à ajouter que cette procédure est obligatoire tant pour les privés que pour les autorités communales. «Nous devons aussi nous soumettre à ces exigences lors de poses de conduites ou autres travaux dans ces zones. Et cela pour préserver notre patrimoine communal!», conclut-il.



En rouge, les secteurs archéologiques de la commune de Chamoson.

harmoniser le bâti

Garantir l'homogénéité architecturale d'un quartier dans le respect du patrimoine bâti, telle est la mission de la sous-commission d'intégration aux sites. Mise en place en juin 2017 et composée de deux urbanistes et d'un architecte, cette dernière base son action sur l'article 49 B du règlement communal des constructions, qui prévoit que le Conseil communal peut «s'opposer à toute construction ou démolition de nature à compromettre l'aspect ou le caractère d'un site (...), même si elle ne se heurte à aucune disposition réglementaire spéciale.»

Inventaire en cours de réalisation

Pour Christophe Bessero, vice-président en charge du dicastère, «le rôle de cette sous-commission n'est pas d'interdire aux gens de construire, mais bien de leur permettre de le faire en adéquation avec les bâtiments alentours ou le bâtiment lui-même dans le cas d'une rénovation». Un inventaire des

édifices classés selon leur importance au patrimoine est d'ailleurs en train d'être établi. Le travail a été effectué pour Saint-Pierre-de-Clages, il est en cours pour Chamoson. Une fois homologué, cet inventaire sera joint au nouveau règlement de bonus à la rénovation.

Déposer un préavis pour gagner du temps

Les dossiers ne répondant pas au critère d'homogénéité du bâti existant sont transmis à la sous-commission, laquelle en a traité huit l'an dernier. Pour chaque projet, une décision motivée accompagnée des ajustements nécessaires est rendue. «Avant de déposer un dossier complet de mise à l'enquête, nous conseillons de déposer un préavis, en particulier pour les rénovations. Ce contrôle en amont garantit un gain de temps précieux pour la suite des démarches.»

de la cohabitation au **bien vivre ensemble**

C'était à l'été 2015. Il y a plus de deux ans et demi s'ouvrait dans les Mayens-de-Chamoson un foyer d'hébergement collectif pour requérants d'asile. Un an plus tard, c'était au tour du restaurant *Le Temps de vivre* d'ouvrir ses portes. Une partie de son personnel est constitué de bénéficiaires de l'aide sociale, en programme de formation ou de réinsertion. Aujourd'hui, au moment de reconduire le bail, tant la commune que le Service de l'action sociale du canton tirent un bilan positif.

Nouveau bail et clause libératoire

«Le bail est reconduit cette année et pour une durée aussi longue que le permet l'évolution du projet de promotion économique prévu sur le site, qui y est prioritaire», explique Roger Fontannaz, chef de l'Office valaisan de l'asile. «Concrètement, ajoute Claude Crittin, président de Chamoson, le nouveau bail conclu entre le propriétaire et le Canton s'étendra sur 10 ans, mais intégrera à notre demande une clause spéciale qui stipule que la concrétisation d'un projet touristique sur cette zone – le seul replat des mayens – mettrait fin au contrat un an après la délivrance de l'autorisation de construire.» Un compromis qui satisfait les deux parties.

«Il était important pour nous de pouvoir poursuivre ces projets, qui atteignent les objectifs fixés», ajoute Roger Fontannaz.

«L'insertion sociale et professionnelle, lorsqu'elle est réussie, permet aux requérants d'asile de mener une existence autonome et indépendante financièrement des collectivités publiques valaisannes. La première étape en foyer de premier accueil est très importante, et aux Mayens-de-Chamoson, elle se passe très bien.»

La Police, oui, des problèmes, non

Calme et fluidité sont les maîtres-mots de ce bilan, et ce malgré ce que certaines apparences ont parfois pu laisser penser. Certains ont en effet interprété les nombreuses patrouilles préventives du début comme des signes de problèmes, alors qu'il n'en était rien, comme le confirme la Police cantonale. Celle-ci a d'ailleurs rassuré le voisinage et, dès la deuxième année, revu à la baisse ses tournées.

Il faut dire que les journées dans un foyer d'hébergement collectif pour requérants d'asile en Valais sont bien remplies. École pour les plus jeunes, classe d'intégration ou cours de français intensif pour les adolescents et les jeunes adultes, cours de français et premiers modules d'intégration pour les autres, la première étape de l'insertion socio-professionnelle y est soutenue. S'y ajoutent, pour les adultes, des programmes d'occupation dans le cadre de l'entretien des locaux et des extérieurs du bâtiment, des programmes de formation en vue de l'insertion professionnelle dans le secteur de la restauration, ainsi que la participation active à divers programmes d'utilité publique en collaboration avec la



photo bénévoles TDV

Un temps splendide pour une sortie en montagne appréciée des requérants du foyer et des bénévoles, l'été dernier.



photo bénévoles TDV

A l'occasion du Nouvel An, résidents, bénévoles et Chamosards ont partagé des instants de convivialité et un splendide lâcher de ballons!



photo bénévoles TDV

Lors du dernier Noël, les enfants du Temps de vivre se sont mis sur leur 31 pour interpréter des chants.

commune. Trois réfugiés sont d'ailleurs intégrés dans l'équipe communale pour aider aux différents travaux d'entretien des équipements communaux.

Impact économique positif

A noter que la structure collabore étroitement avec plusieurs partenaires installés dans la

commune (boulangier, boucher, maraîcher, épicier, caves, etc.), ce qui apporte un plus économique à la région, sans parler du maintien de la cadence des bus, du dégagement de l'accès aux boîtes aux lettres de la batterie ou encore de la création de deux postes de travail (veilleur de nuit et institutrice).

après les cours de répétition

place aux recrues



Vous aviez l'habitude de voir passer des soldats en cours de répétition dans les environs de la salle polyvalente? L'abri STPA situé en sous-sol abrite désormais de nouveaux occupants, la police militaire ayant déplacé ses quartiers dans la capitale valaisanne fin 2017. Si les «locataires» portent toujours l'uniforme de l'Armée suisse, il ne s'agit plus de soldats, comme ce fut le cas durant des années, mais de jeunes recrues appelées à devenir «soldats de sûreté d'aérodrome», policiers militaires spécialisés dans la sécurité aérienne, en somme.

150 recrues, 40 semaines par année

«Les recrues de l'école de la Police militaire 19 seront réparties entre les casernes les Merisiers, à l'aéroport de Sion, et le cantonnement de Chamoson», explique le commandant d'instruction Robert Zuber. Au total, ce seront environ 150 personnes qui seront logées à Chamoson, et ce deux fois par année, au printemps et à l'été, pour une durée totale d'environ 40 semaines. Une bonne nouvelle pour les commerces et pour les finances communales, qui bénéficieront ainsi d'une location annuelle cinq fois plus élevée que par le passé, environ 100'000 francs désormais.

Quelle est la mission d'un soldat de sûreté d'aérodrome? Il surveille le périmètre d'une base aérienne, sécurise les objets importants et garantit ainsi la sûreté militaire. Il est en outre responsable de protéger les places d'atterrissage des hélicoptères.

l'actualité en bref

Des jardins qui rassemblent

Faire pousser des arbres fruitiers et des plantes comestibles au cœur du village en place des plantes d'ornement, telle est l'idée d'*Incrovables comestibles 1955*. Formé l'année dernière, ce mouvement vise également à créer des petits jardins partagés çà et là dans des bacs en différents points de la commune.

D'autres projets sont aussi en train de germer comme la création d'un jardin communautaire, afin de rassembler la population autour des fruits de la terre, ou encore la constitution d'un réseau d'échange-solidarité (graines et plants, outils, compétences, covoiturage, etc.). Le mouvement est ouvert à tous. Plus d'informations à incroyablescomestibles1955@gmail.com ou sur la page Facebook *Incrovables comestibles de Chamoson*.

Fête des voisins le 25 mai

Donner rendez-vous à ses voisins, une fois par année, le dernier vendredi du mois de mai, et partager un repas auquel chacun aura contribué en amenant boissons et nourriture, c'est le concept de la *Fête des voisins*. Née en France en 2000, cette journée de convivialité est aujourd'hui célébrée par plus de 30 millions de personnes à travers le monde. A Chamoson, elle le sera pour la première fois le 25 mai prochain! Pour toute inscription de festivités entre voisins, la commune de Chamoson offre un kit contenant ballons, cartes d'invitation, affiches, t-shirts, etc. (à retirer auprès du contrôle des habitants dès le 10 mai).

Quid du salage réduit?

L'hiver dernier, les Chamosards ont découvert des panneaux indiquant ci et là un salage réduit. Qu'en est-il? Avant tout, seules les routes communales sont concernées. Pour le reste, pour des raisons économiques et écologiques, les services techniques ne salent désormais qu'en cas de nécessité, évitant les généreux arrosages préventifs de sel, ou réduisant la charge sur les routes sans déclivité. Les usagers ne devraient voir aucune différence, et les cours d'eau, qui reçoivent directement tout ce sel lors de la fonte, au départ de la plupart des grilles d'eaux claires, devraient voir leur faune et leur flore se porter mieux.

Viticulture: lutte par confusion en vigueur

Homologué par le Conseil d'Etat le 24 janvier dernier, le nouveau règlement sur la lutte contre les vers de la grappe par la méthode de confusion sexuelle s'applique à l'ensemble du territoire viticole communal. Efficace lorsqu'utilisée à large échelle, cette méthode préventive et écologique permet de combattre les ravageurs sans faire usage d'insecticide. Le règlement a été accueilli favorablement par les producteurs, signe de leur engagement responsable en faveur du développement durable.

des talents

divers et variés

Edition particulièrement riche que celle des mérites culturels et sportifs remis le 23 février dernier. Les prix décernés donnent la mesure de l'incroyable variété des talents représentés sur la commune.

Parmi les mérites culturels, relevons en particulier le prix spécial, collectif, décerné à la classe de 6H de Saint-Pierre-de-Clages et à son enseignante Karine Crittin. Les élèves ont été désignés meilleure équipe internationale de la catégorie «Économie d'eau», dans le cadre des Explorateurs de l'eau, programme ludique

et éducatif invitant les 8-14 ans à réaliser des missions de préservation de l'or bleu. Une belle reconnaissance pour le travail de ceux qui, au départ, pensaient n'avoir aucune chance à ce niveau (www.explorateursdeleau.ch).

La soirée a également permis aux autorités de rendre hommage à Geneviève Roduit, enseignante de longue date dans la commune. Au moment de prendre sa retraite, celle qui a «édifié une partie importante de la jeunesse de Chamoson et de Saint-Pierre-de-Clages», a été fêtée comme il se doit.



photo Photoval

Les 18 Sorciers de l'eau ont choisi de montrer l'exemple en prenant des douches de deux minutes, évitant ainsi de gaspiller de l'eau.

Les lauréats des mérites sportifs et culturels 2017

Quatuor Les quatre pour mille Olivier Carruzzo, Vincent Roduit, Manon Praz, Aurélien Carrupt	musique	<i>1^{ers} champ. suisse de solistes et quatuors (2^e catégorie)</i>
Ludovic Favre Annelise Favre	musique livre	<i>1^{er} champ. valaisan (basse Mib juniors) «Tsehay - Dans les pas d'une infirmière sur les routes d'Ethiopie»</i>
Josy Pont David Maye	livre cinéma	<i>«St Pierre-de-Clages, mon village» «Les grandes traversées»</i>
Amandine Marchon Maxine Pichonnaz Éric Pichonnaz Samuel Coppey Lorenz Swan Quentin Rey Romane Comby Arnaud Comby Mattéo Guillou Lian Campagna Tiffaine Nanchen	pole dance art juniors tir à l'arc outdoor elite tir à l'arc nu (barebow) senior lancer du disque élite karaté kumité U12 judo écoliers A judo écolières C karaté juniors U12 judo écoliers C karaté combat ceinture jaune judo écolières A	<i>2^e champ. du monde 3^e champ. suisse 1^{er} champ. suisse 2^e champ. romand 1^{er} champ. valaisan 1^{er} champ. valaisan 2^e champ. valaisan 3^e champ. valaisan 3^e champ. valaisan 3^e champ. valaisan 3^e champ. valaisan</i>



photo D. Masotti

Une soirée de remise des mérites sportifs et culturels entre sourires et émotion.

adoptez les bons réflexes

L'entrée en vigueur de la taxe au sac depuis le 1^{er} janvier 2018 incite les ménages à intensifier leurs habitudes de tri. Pour faciliter le tri des déchets, la commune de Chamoson met à disposition de ses citoyens plusieurs écopoints permettant d'y déposer ordures ménagères, papier, carton, verre, fer-blanc et textiles. La déchetterie intercommunale de Ravanay permet également le dépôt de matériaux inertes, objets encombrants et déchets verts.

Retrouvez la totalité des points de collecte sur le site internet www.chamoson.net, sous la rubrique *infrastructures communales*.



Responsable de la déchetterie, Jean-Marcel Roduit ne ménage pas ses efforts pour informer au mieux les utilisateurs sur les bonnes pratiques à adopter. La preuve avec ce panneau fait maison!

Sus aux sacs noirs

Depuis le 1^{er} janvier, des contrôles réguliers sont effectués par cinq personnes assermentées, qui vérifient que seuls les sacs taxés blancs sont utilisés. Si la grande majorité de la population respecte les règles, des sacs noirs continuent toutefois d'être jetés dans les moloks, ce qui est strictement interdit.

Lors du contrôle de février, 157 sacs noirs ont ainsi été retrouvés, puis ouverts afin d'identifier les resquilleurs, lesquels s'exposent à des amendes de 200 francs au minimum, hors frais de dossier.

Merci donc d'utiliser uniquement les sacs taxés officiels.

Comme il n'est pas toujours simple de savoir où amener ses déchets, tour d'horizon des bons réflexes à adopter à l'aide de questions-réponses.

Que dois-je faire avec...

... les flaconnages et emballages plastiques, par exemple bouteilles de lessive, bouteilles d'huile, barquettes de viande, etc.?

A jeter dans le sac poubelle. Vous pouvez aussi, pour les emballages propres uniquement, les ramener en magasin. Pionnière dans le tri des déchets, la Migros de Chamoson vous offre notamment la possibilité d'y déposer ce type d'emballage directement au sortir des caisses.

... les textiles (habits, draps, etc.) ou chaussures dont je souhaite me débarrasser?

Vous pouvez donner une nouvelle vie aux textiles et chaussures que vous n'utilisez plus en les déposant dans les containers Valtex ou Texaid prévus à cet effet sur les écopoints ou à la déchetterie. L'an dernier, plus de deux tonnes de textiles ont été récoltés par l'entreprise sociale Valtex sur notre commune. Active dans le Valais romand et l'Est vaudois, où elle emploie près de 70 personnes de façon fixe ou temporaire, la société recon-ditionne les textiles pour les revendre à bas prix aux personnes à faible revenu.

... les feuilles, le gazon, les branchages fins?

Les privés peuvent amener ces déchets verts gratuitement à la déchetterie. Le dépôt est payant pour les entreprises.

... les déchets alimentaires?

Un compost est mis gratuitement à disposition à la déchetterie, où les privés peuvent y déposer les déchets alimentaires sauf les viandes et les poissons crus. Ces déchets sont ensuite valorisés par la société GazEl pour la production de biogaz.

... les matériaux liés à des travaux de rénovation (gravas, bois, etc.)?

En dessous de 1m³, les privés peuvent amener gratuitement ces matériaux à la déchetterie. Au-delà de ce volume, le dépôt sera facturé. Les tarifs appliqués sont affichés sur place et sur le site www.chamoson.net.

... les objets encombrants?

Skis, sagex, plastics durs, petits meubles peuvent être déposés gratuitement à la déchetterie.

... les déchets de vigne (sarments, ceps)?

Peuvent être déposés à la déchetterie contre un montant minimum de 3 francs, puis de 20.-/m³.

... les huiles végétales et minérales?

Peuvent être amenées à la déchetterie contre un montant minimum de 3 francs, puis de Fr. 0,50/litre. Il est interdit de jeter les huiles dans l'évier ou dans les toilettes.

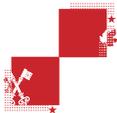
... la litière pour chat?

A jeter dans le sac poubelle, en aucun cas dans le compost ou aux toilettes.



Traverser les voies pour gagner
du temps. Et parfois y perdre la vie.
La voie ne passe jamais par les voies.
Empruntez le passage sous-voies!

photo de couverture: www.lambassade.ch



une publication de la commune de Chamoson
© Chamoson - avril 2018 - imprimé sur papier recyclé